

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

N° 01 ARMES

Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 15 décembre 2006 relatif au dépôt au Banc d'Eprouves des Armes à Feu en vue de leur destruction, des armes et munitions abandonnées par les particuliers auprès des zones de police de la province de Liège

Page : 1

N° 02 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 9 février 2007 relative au pavoisement des édifices publics

Page : 4

N°03 INCENDIE

Relevé des arrêtés de Monsieur le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 2ème semestre 2006 en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie

Page : 5

N° 04 COLLECTES - LOTERIES - TOMBOLAS

Autorisations accordées par la Députation permanente au cours du 2ème semestre 2006

Page : 8

N° 05 AFFAIRES ETRANGERES - CONSULAT

Page : 10

N° 06 DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

*"Redéploiement, solidarité, proximité - Une province au service de tous"
Déclaration de politique général du Collège provincial pour les années 2006 à 2012 faite au Conseil provincial de Liège le 9 novembre 2006 (voir annexe).*

Page : 11

N° 01 ARMES

Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 15 décembre 2006 relatif au dépôt au Banc d'Epreuves des Armes à Feu en vue de leur destruction, des armes et munitions abandonnées par les particuliers auprès des zones de police de la province de Liège.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Vu la loi sur les armes du 8 juin 2006, publiée au Moniteur belge le 9 juin suivant, et plus particulièrement ses articles 44 et 45 ;

Vu la circulaire du 8 juin 2006, relative à la mise en application de la loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, publiée le 9 juin 2006 au Moniteur belge et plus particulièrement ses points 1.1 et 1.2 relatives aux instructions pratiques concernant les mesures transitoires de la loi sur les armes du 8 juin 2006.

Vu l'arrêté du 12 novembre 2006 du soussigné réglant les modalités de stockage et de destruction des armes et munitions abandonnées en province de Liège ;

Vu l'accord de Monsieur STASSEN, Directeur du Banc d'Epreuves des Armes à Feu afin de prolonger la mise à dispositions des zones de police de la province de Liège jusqu'au 31 mars 2007 - et uniquement pour cette province - d'une surface pour le stockage des armes et munitions abandonnées, sous les conditions suivantes :

- *Le Banc d'Epreuves ne fait aucun comptage et aucune vérification des armes. Cela est de la responsabilité des polices concernées*
- *Le Banc d'Epreuves n'assume aucune responsabilité en cas de manquements d'une ou plusieurs armes litigieuses sur l'aspect judiciaire ou autres et dont ces dernières ont transité par le Banc d'Epreuves ;*
- *Le transport des armes entre les différentes zones de stockage et le Banc d'Epreuves sera assuré par les polices concernées ;*
- *Les armes abandonnées seront détruites en même temps que les armes du domaine ;*

Vu l'accord donné au Gouverneur par Arcelor (Cockeril Sambre .S.A. - Site de Chertal) dans son courrier du 29 octobre 2006 pour la destruction des armes dans le cadre strict de la procédure actuellement en vigueur entre le Banc d'Epreuves et Arcelor ;

Vu l'accord intervenu entre la Ministre de la Justice et le Ministre de la Défense concernant l'emport et la destruction des munitions abandonnées

A R R E T E**Article 1er**

Les zones de police de la province de Liège pourront déposer au Banc d'Epreuves des Armes à Feu établi à Liège, rue Fonds des Tawes, 45, les armes et munitions abandonnées chaque mercredi entre 7.30 heures et 12 heures avant le 31 mars 2007.

Article 2

La destruction des armes sera assurée par la S.A. Cockeriell Sambre (Arcelor) à Seraing suivant les modalités déjà en vigueur entre ladite société et le Banc d'Epreuves des Armes à Feu (modalités prévues pour la destruction des armes confisquées et saisies).

Article 3

Les zones de police sont responsables du transport des armes et des munitions vers le Banc d'Epreuves des Armes à Feu.

Article 4

Les armes seront déposées au Banc d'Epreuves des Armes à Feu dans un colis scellé accompagné d'un inventaire. Un accusé de réception du colis scellé sera délivré aux fonctionnaires de police déposants

Article 5

Les zones de police sont tenues de trier les munitions par calibre lors du dépôt des munitions abandonnées par les particuliers et de les ranger dans des contenants distincts, suffisamment maniables et solides et dûment étiquetés quant à leur contenu. Il convient également au sein d'un même calibre, le cas échéant, de séparer les munitions dotées d'étuis de matières différentes (métal cuivré, métal aluminium, plastic, carton).

Article 6

Le transfert des munitions pour destruction au départ du Banc d'Epreuves des Armes à Feu sera assuré par la Police fédérale

Article 7

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au prochain bulletin provincial.

Article 9

Le présent arrêté est adressé :

Pour disposition :

- Aux Chefs de corps des zones de police de la province de Liège,
- Au Banc d'Epreuves des Armes à Feu établi à Liège, rue Fond des Tawes, 45
- A la S.A. Cockerill Sambre (Arcelor) à Seraing.

Pour information :

- A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- A Madame la Ministre de la Justice,
- A Monsieur le Procureur général près la Cour d'Appel de Liège,
- A Madame et Messieurs les Procureurs du Roi des arrondissements judiciaires de la Province de Liège.
- A Messieurs les Directeurs judiciaires de la province de Liège,
- A Messieurs les Directeurs coordonnateurs administratifs de la province de Liège,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de la province de Liège.

Liège, le 15 décembre 2006

Michel FORET
Gouverneur de la Province.

N° 02 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 9 février 2007 relative au pavoisement des édifices publics.

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant les pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer en berne le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 17 février, jour anniversaire de la mort de Sa Majesté le Roi Albert 1er, et en mémoire des membres défunts de la Famille Royale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée

Le Gouverneur de la Province

Michel FORET

N°03 INCENDIE

Relevé des arrêtés de Monsieur le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 2ème semestre 2006 en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie.

<i>Date de l'arrêté</i>	<i>Objet de l'arrêté</i>
12 juillet 2006	FLEMALLE : APPROBATION de la délibération du 27 avril 2006 par laquelle le Conseil communal arrête le règlement organique du Service d'incendie de la dite entité à l'exception de l'article 14
20 juillet 2006	VERVIERS : APPROBATION de la délibération du 8 mai 2006 par laquelle le Conseil communal désigne M. Quentin GREGOIRE en qualité de Sous-Lieutenant professionnel stagiaire au Service d'incendie de la dite entité, à partir du 9 mai 2006
20 juillet 2006	VERVIERS : Approbation de la délibération du 8 mai 2006 par laquelle le Conseil communal désigne Melle Catherine PREUMONT en qualité de Sous-Lieutenant volontaire stagiaire au Service d'incendie de la dite entité à partir du 9 mai 2006
21 août 2006	AYWAILLE : NON APPROBATION de la délibération du 28 juin 2006 par laquelle le Conseil communal décide de modifier les articles 6,8, 8 bis, et 18 du règlement organique du Service d'incendie de ladite entité
5 septembre 2006	HAMOIR : APPROBATION de la délibération du 5 juillet 2006 par lesquelles le Conseil communal décide de modifier l'article 8,9 du règlement organique du Service d'incendie de la dite entité
4 septembre 2006	LONTZEN : APPROBATION de la délibération du 29 mai 2006 par laquelle le Conseil communal décide de modifier l'article 38.7 du règlement organique du Service d'incendie de la dite entité et d'y ajouter un article 38.7 bis
7 septembre 2006	STAVELLOT : APPROBATION de la délibération du 22 juin 2006 par laquelle le Conseil communal décide de nommer M. Olivier GUSLAIN en qualité de Capitaine professionnel-Chef de Service au service d'incendie de ladite entité à dater du 1er avril 2006

- 19 septembre 2006 **KELMIS** : *NON APPROBATION* de la délibération du 26 juin 2006 par laquelle le Conseil communal désigne M. Francis CLOTH en qualité de Sous-Lieutenant volontaire stagiaire, à dater du 1er juin 2006
- 11 octobre 2006 **I.I.L.E. scrl** : *APPROBATION* de la délibération du 24 avril 2006 en ce que le Conseil d'administration désigne, en qualité de Sous-Lieutenant professionnel stagiaire audit Service d'incendie, MM. E. BELAIRE, C. CLAVIER et C. CHARPENTIER à dater du 1er octobre 2004 et *NON APPROBATION* en ce qu'elle porte désignation de M. O. GIUST au même grade à partir du 1er novembre 2005
- 12 octobre 2006 *fixation* du montant de la redevance forfaitaire pour l'année 2004 due par les communes et invitant la S.A. "DEXIA BANQUE" à procéder au recouvrement (en français)
- 12 octobre 2006 *fixation* du montant de la redevance forfaitaire pour l'année 2004 due par les communes et invitant la S.A. "DEXIA BANQUE" à procéder au recouvrement (en allemand)
- 31 octobre 2006 **I.I.L.E. scrl** : *APPROBATION* de la délibération du 20 juin 2005, parvenue au Gouvernement provincial le 7 février 2006, par laquelle le Conseil d'administration de l'Intercommunale décide de promouvoir M. J-M. MARECHAL, Adjudant chef professionnel, au grade de Sous-Lieutenant professionnel à partir du 1er juillet 2005
- 31 octobre 2006 **I.I.L.E. scrl** : *APPROBATION* de la délibération du 5 septembre 2005 parvenue au Gouvernement provincial le 7 février 2006, par laquelle le Conseil d'administration de l'Intercommunale décide de promouvoir M. J.A. MARECHAL, Adjudant professionnel au grade de Sous Lieutenant professionnel à partir du 1er septembre 2005
- 13 novembre 2006 **WAREMME** : *APPROBATION* de la délibération du 14 novembre 1998 parvenue au Gouvernement provincial le 14 août 2006 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Y. BERGER, Sous-Lieutenant volontaire, au grade de Lieutenant volontaire à dater du 1er octobre 1998

13 novembre 2006

I.I.L.E. scrl : NON APPROBATION de la délibération du 26 juin 2006, par laquelle le Conseil d'administration de l'Intercommunale décide de désigner au grade de Sous-Lieutenant professionnel stagiaire, à partir du 1er octobre 2006, MM. S. BABETTE, G. JACQUES et L. CHARBON

N° 04 COLLECTES - LOTERIES - TOMBOLAS

Autorisations accordées par la Députation permanente au cours du 2ème semestre 2006

<i>Nom de l'organisateur</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Date de l'autorisation</i>	<i>Période</i>	<i>Etendue territoriale</i>
<i>ASBL "CALC" à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>13 juillet 2006</i>	<i>09 octobre au 10 novembre 2006</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Comité de l'école fondamentale de l'enfant Jésus à Voroux-Liers</i>	<i>Tombola</i>	<i>07 septembre 2006</i>	<i>23 octobre 2006 au 26 janvier 2007</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Collège Patronné" à EUPEN</i>	<i>Collectes</i>	<i>21 septembre 2006</i>	<i>23 octobre au 20 novembre 2006</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Centre de Formation des Classes Moyennes de Liège-Huy-Waremme (section coiffure) à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>12 octobre 2006</i>	<i>06 novembre 2006 au 29 janvier 2007</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Accueilliez-nous" à Liège</i>	<i>Collectes</i>	<i>12 octobre 2006</i>	<i>01 janvier au 31 décembre 2007</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Assistance à L'Enfance" à Liège</i>	<i>Collectes</i>	<i>26 octobre 2006</i>	<i>22 novembre 2006 au 21 novembre 2007</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Œuvres de Don Bosco" à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>26 octobre 2006</i>	<i>22 janvier au 22 juin 2007</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Collège St Joseph" à Chênée</i>	<i>Tombola</i>	<i>30 novembre 2006</i>	<i>12 février au 09 mars 2007</i>	<i>Chênée et Communes avoisinantes</i>
<i>Société de Transport en Commun (TEC) LIEGE-VERVIERS</i>	<i>Tombola gratuite</i>	<i>07 décembre 2006</i>	<i>07 décembre au 22 décembre 2006</i>	<i>Province de Liège</i>

<i>ASBL "De Vive Voix" à Montegnée</i>	<i>collectes</i>	<i>14 décembre 2006</i>	<i>20 janvier au 28 février 2007</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut des Dames de l'Instruction Chrétienne à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>21 décembre 2006</i>	<i>08 janvier au 18 mars 2007</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut Saint Laurent Implantation Notre Dame à Waremme</i>	<i>Tombola</i>	<i>21 décembre 2006</i>	<i>01 février au 15 mars 2007</i>	<i>Arrondissement de Waremme</i>

N° 05 AFFAIRES ETRANGERES - CONSULAT

<i>PAYS</i>	<i>NOMS</i>	<i>OBJET</i>	<i>LIEU</i>	<i>CIRCONSCRIPTION</i>
<i>République tunisienne</i>	<i>Monsieur Lotfi BEN AMEUR</i>	<i>A été nommé Consul de la République tunisienne</i> <i><u>Consulat général</u> Bd. Saint Michel, 103 1040 ETTERBEEK</i>	<i>BRUXELLES</i>	<i>Toute la Belgique</i>

N° 06 DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

"Redéploiement, solidarité, proximité - Une province au service de tous"

Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2006 à 2012 faite au Conseil provincial de Liège le 9 novembre 2006

(voir le texte sur le site officiel de la Province de Liège, www.pro-liege.be, à la rubrique « documents »)